



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 1.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (*le Supplément*) complète, et doit être lu conjointement avec, le document d'information de base en date du 3 novembre 2020 (*le Document d'information*), préparé par le Département de Seine-et-Marne (*le Département de Seine-et-Marne, le Département* ou l'*Émetteur*) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (*le Programme*). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent supplément ne constitue pas un supplément au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le "Règlement Prospectus"), dont les dispositions ne s'appliquent pas à l'Émetteur et n'a donc pas fait l'objet d'une approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent Supplément a été préparé afin de présenter la décision modificative n°2 relative au budget 2020 (adoptée le 13 novembre 2020), et le budget primitif pour l'exercice 2021 (adopté le 17 décembre 2020).

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Émetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Document d'information, et (ii) sur le site Internet de l'Émetteur (www.seine-et-marne.fr).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Document d'information, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Table des matières

I - La deuxième décision modificative pour 2020 (DM2 2020) adoptée le 13 novembre 2020 (cette partie s'insère à la fin du 3.3.6 page 99 du Document d'information)	3
1.1. Les recettes définitives de fonctionnement après DM2 2020 (en M€)	3
1.2. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) après DM2 2020 (en M€)	5
1.3. Les dépenses réelles de fonctionnement après DM2 2020 (en M€).....	5
1.4. Les dépenses réelles d'investissement après DM2 2020 (en M€).....	7
1.5. La dette (en M€) après DM2 2020	8
1.6. Les équilibres financiers (en M€) après DM2 2020	9
II - Le budget primitif 2021 (BP 2021) adopté le 17 décembre 2020 (cette partie s'insère à la fin du 3.4 page 108 du Document d'information)	10
2.1. Le budget primitif 2021 (BP 2021).....	10
2.2 Les recettes réelles de fonctionnement au BP 2021 (en M€)	14
2.4 Les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2021 (en M€).....	19
2.4.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)	19
2.4.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€).....	19
2.5. Les dépenses réelles d'investissement au BP 2021 (en M€).....	21
2.5.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)	21
2.5.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€).....	21
2.6. La dette en millions d'Euros (M€) au BP 2021	22
2.6.1 Les charges financières (en M€).....	22
2.6.2 Les mouvements de dette (en M€).....	23
2.7. Les équilibres financiers du budget 2021 (en M€)	24
III- Responsabilité du supplément au Document d'information	25

Les informations contenues dans le présent supplément annulent et remplacent, ou s'insèrent dans le Document d'information du Département de Seine-et-Marne du 3 novembre 2020.

I - La deuxième décision modificative pour 2020 (DM2 2020) adoptée le 13 novembre 2020 (cette partie s'insère à la fin du 3.3.6 page 99 du Document d'information)

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2020 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 9,7 M€) et une diminution des frais financiers (- 1 M€). Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, majorées (+ 43,8 M€).

Les dépenses d'équipement diminuent, quant à elle, de 5,3 M€ et les dépenses financières augmentent de + 0,1 M€.

Au total, les recettes de fonctionnement et d'investissement (hors emprunt) sont augmentées de 65,8 M€ alors que les dépenses de fonctionnement et d'investissement ne sont augmentées que de 3,5 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être réduit de 62,3M€ et ramené de 155,8 M€ après DM1 à 93,5 M€ après DM2.

A l'issue de la DM2 pour 2020, le budget départemental s'élève à 1 633 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

L'évolution du total des crédits de paiement de dépenses ouverts après DM2 (hors dette et autres opérations financières) s'établit ainsi sur trois ans :

	2018	2019	Variation 2019/2018	2020	Variation 2020/2019
Dépenses d'investissement (hors dette et autres opérations financières)					
BP	178 122 034,94	210 939 296,25	18,4%	248 680 044,06	17,9%
DM1	7 622 377,32	19 195 503,90	151,8%	12 632 120,20	-34,2%
DM2	-3 359 263,93	-7 520 120,17	123,9%	-5 304 449,36	-29,5%
Total investissement	182 385 148,33	222 614 679,98	22,1%	256 007 714,90	15%
Dépenses de fonctionnement					
BP	1 093 977 011,94	1 107 213 101,81	1,2%	1 130 621 330,54	2,1%
DM1	3 798 486,41	11 576 066,04	204,8%	23 915 315,69	106,6%
DM2	356 594,49	4 572 307,06	1182,2%	8 682 667,04	89,9%
Total fonctionnement	1 098 132 092,84	1 123 361 474,91	2,3%	1 163 219 313, 27	3,6%
Total général	1 280 517 241,17	1 345 976 154,89	5,1%	1 419 227 028,17	5,4%

1.1. Les recettes définitives de fonctionnement après DM2 2020 (en M€)

	CI 2020 (BP+DM1+Virts.)	DM2 2020	CP 2020 après DM2	% évolution
Contributions directes	356 669 100	93 805	356 762 905	0,0%
CVAE	91 767 149	0	91 767 149	0,0%
Reversement part régionale CVAE	85 671 811	0	85 671 811	0,0%

FNGIR	17 925 606	0	17 925 606	0,0%
Fonds de solidarité départements IDF	10 423 580	-698 813	9 724 767	-6,7%
Frais de gestion de la TFPB	12 297 228	106 496	12 403 724	0,9%
IFER	3 283 621	0	3 283 621	0,0%
Fiscalité directe	578 038 095	-498 512	577 539 583	-0,1%
Droits de mutation	200 000 000	30 000 000	230 000 000	15,0%
Taxe d'aménagement	12 000 000	2 000 000	14 000 000	16,7%
TSCA	146 207 390	0	146 207 390	0,0%
Taxe électricité	14 182 000	0	14 182 000	0,0%
TIPP	63 099 102	0	63 099 102	0,0%
Redevance des mines	2 200 000	0	2 200 000	0,0%
Taxe de séjour	800 000	0	800 000	0,0%
Revers. fond de péréquation DMTO	16 000 000	1 736 053	17 736 053	10,9%
Fiscalité indirecte	454 488 492	33 736 053	488 224 545	7,4%
DGF	89 919 191	-95 687	89 823 504	-0,1%
DGD	4 120 007	0	4 120 007	0,0%
Allocations compensatrices	22 368 109	0	22 368 109	0,0%
dont DCRTP	18 894 120	0	18 894 120	0,0%
Fonds de Mobilisation Départ. Insertion	8 700 000	0	8 700 000	0,0%
FCTVA	1 500 000	0	1 500 000	0,0%
Autres participations Etat	4 706 500	3 273 074	7 979 574	69,5%
<i>sous-total ETAT:</i>	131 313 807	3 177 387	134 491 194	2,4%
Participation CNSA (APA 1)	17 309 000		17 309 000	0,0%
Participation CNSA (APA 2) Loi ASV	4 164 000		4 164 000	0,0%
Participation CNSA (APA 2) Conf. financeurs	1 090 300		1 090 300	0,0%
Participation CNSA (PCH)	10 604 000		10 604 000	0,0%
<i>sous-total CNSA:</i>	33 167 300	0	33 167 300	0,0%
Autres participations	31 222 265	-1 117 768	30 104 497	-3,6%
Dotations et participations	195 703 372	2 059 619	197 762 991	1,1%
Produits du domaine et gestion courante	5 075 827	111 385	5 187 212	2,2%
Recouvrements dép. aide sociale, indus	8 845 200	5 585	8 850 785	0,1%
Produits financiers	150 871	20 000	170 871	13,3%
Produits exceptionnels	2 605 626	8 406 719	11 012 345	322,6%
Reprises sur provisions	500 000	0	500 000	0,0%
Autres recettes	17 177 524	8 543 689	25 721 213	49,7%
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 245 407 483	43 574 183	1 289 248 332	3,5%
Excédent antérieur reporté	30 582 681		30 582 681	0,0%

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 275 990 164	43 574 183	1 319 831 013	3,4%
---	----------------------	-------------------	----------------------	-------------

1.2. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) après DM2 2020 (en M€)

	CI 2020 (BP+DM1+Virts.)	DM2 2020	CI 2020 après DM2	% évol.
Fonds de compensation de la TVA	20 000 000	3 000 000	23 000 000	15,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges	6 860 204		6 860 204	0,0%
D.S.I.D.	1 600 000		1 600 000	0,0%
Subventions et participations	7 147 472	1 661 939	8 809 411	23,3%
FS2I	15 000 000	14 885 831	29 885 831	99,2%
Autres recettes (cessions, amendes de radars ...)	1 321 766	2 405 185	3 726 951	182,0%
Totale des recettes définitives d'investissement	51 929 442	21 952 955	73 882 397	42,3%

1.3. Les dépenses réelles de fonctionnement après DM2 2020 (en M€)

Outre la présentation réglementaire par chapitre "nature", le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'un découpage de gestion (missions, politiques) lui permettant de réaliser des analyses et des suivis de gestion plus fins, en lien avec la démarche de performance qui a été mise en place depuis 2010. Cette démarche qui vise à améliorer la lisibilité de l'action départementale, contribue également à mieux articuler la présentation du budget avec les orientations de politiques publiques et les objectifs que se fixe l'Exécutif départemental.

Un montant de +8 682 667 € de crédits de paiement supplémentaires est prévu en DM2 2020, soit une augmentation de 0,8 % par rapport aux crédits inscrits après la DM1 2020.

(Politique)	Crédits inscrits (BP+DM1+Virts)	Propositions DM2	après DM2	% évol
Développement territorial	10 027 791	1 117 432	11 145 223	11,1%
Protection de l'environnement	2 336 116	-81 730	2 254 386	-3,5%
Routes départementales	10 346 340	0	10 346 340	0,0%
Sécurité	110 386 880	2 500 000	112 886 880	2,3%
Transports	51 945 235	-3 461 717	48 483 518	-6,7%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	185 042 362	73 985	185 116 347	-0,04%
Culture et patrimoine	7 253 167	-19 338	7 233 829	-0,3%
Education formation	37 912 554	-1 487 670	36 424 884	-3,9%
Jeunesse, sports et loisirs	4 305 350	2 097 078	6 402 428	48,7%
2 - Mission développement socioéducatif, culturel et sportif	49 471 072	590 070	50 061 141	1,2%
Enfance et famille	179 697 613	-3 866 500	175 831 113	-2,2%
Habitat	3 980 241	800 000	4 780 241	20,1%
Insertion	197 728 691	10 131 843	207 860 533	3,8%
Personnes âgées	96 275 665	1 758 259	98 033 924	1,8%
Personnes handicapées	156 501 281	10 000	156 511 281	0,0%
Santé publique	249 200	-45 000	204 200	-18,1%
3 - Mission solidarité	634 432 691	8 788 602	643 221 293	1,4%
Conduite des politiques départ.	2 116 986	-25 500	2 091 486	-1,2%
Direction, animation de l'action départ. (hors péréquation et frais financiers)	1 968 425	-134 850	1 833 575	-6,9%
Moyens généraux	32 764 819	-21 500	32 743 320	-0,1%
Ressources humaines	199 530 292	-5 500	199 524 792	0,0%
4 - Mission fonctionnelle	236 380 522	-187 350	236 193 173	-0,1%
Total des Missions	1 105 326 646	5 707 229	1 111 033 875	0,5%
Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 200 000	15 956	2 215 956	0,7%
Fonds de péréquation des DMTO	32 000 000	401 404	32 401 404	1,3%
Total des contributions à des fonds de péréquation	34 200 000	417 360	34 617 360	1,2%
Total des dépenses de gestion	1 139 526 646	9 682 667	1 149 209 313	0,9%
Frais financiers	15 010 000	-1 000 000	14 010 000	-6,7%
Dépenses totales	1 154 536 646	8 682 667	1 163 219 313	0,8%

1.4. Les dépenses réelles d'investissement après DM2 2020 (en M€)

L'ajustement des crédits de paiement d'investissement 2020 voté en DM2 s'élève à – 5 206 654 €, ce qui représente une diminution de – 1 % par rapport aux crédits inscrits après la DM1.

Concernant les seules dépenses d'équipement (c'est-à-dire hors dépenses financières), les ajustements de DM2 conduisent à une diminution des crédits de paiement de – 5 304 449 €, soit - 2 % des crédits ouverts après DM1.

Politique	Crédits inscrits	Propositions DM2	après DM2	% évol
Développement territorial	35 849 326	-738 036	35 111 290	-2,1%
Protection de l'environnement	11 822 420	-769 132	11 053 289	-6,5%
Routes départementales	64 480 636	7 757 685	72 238 321	10,2%
Sécurité	4 600 000	0	4 600 000	0,0%
Transports	11 926 707	-2 164 603	9 762 104	-18,1%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	128 679 089	4 085 914	132 765 004	3,2%
Culture et patrimoine	2 570 688	-295 275	2 275 413	-27,0%
Education formation	80 217 441	-2 412 728	78 648 540	-3,0%
Jeunesse, sports et loisirs	2 441 431	200 000	2 641 431	8,2%
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et	85 229 560	-2 508 003	82 721 558	-2,9%
Habitat	246 670	4 906 628	5 153 297	NS
Personnes âgées	4 248 800	-1 299 050	2 949 750	-30,6%
Personnes handicapées	67 500	-67 500	0	-100,0%
Santé publique	661 340	0	661 340	0,0%
3 - Mission solidarité	5 224 310	3 540 078	8 764 387	67,8%
Conduite des politiques départementales	409 450	0	409 450	0,0%
Direction et animation de l'action départementale	15 000 000	-1 761 767	13 238 233	-11,7%
Moyens généraux	26 634 001	-8 660 672	17 973 329	-32,5%
Ressources humaines	135 754	0	135 754	0,0%
4 - Mission fonctionnelle	42 179 205	-10 422 439	31 756 766	-24,7%
Total Dépenses d'équipement	261 312 164	-5 304 449	256 007 715	-2%
Amortissement de la dette et autres engagements financiers	70 324 655	97 795	70 422 450	0,1%

Opérations financières équilibrées	350 000 000	0	350 000 000	0,0%
Dépenses financières (hors résultat d'exercice)	420 324 655	97 795	420 422 450	0,0%
Total général	681 636 819	-5 206 654	676 430 165	-0,8%

1.5. La dette (en M€) après DM2 2020

1.5.1 Les charges financières (en M€)

En dépenses (exprimés en M€)

Chapitres budgétaires/comptes		BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	Crédits inscrits 2020
66	Charges financières	15,0	0,0	-1,0	14,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14,2	0,0	-1,0	13,2
66112	Intérêts Rattachement Intérêts courus non échus (ICNE)	0,0	0,0	0,0	0,0
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,0	0,0	0,0	0,0
6618	Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0
6688	Autres charges financières	0,8	0,0	0,0	0,8

1.5.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes (exprimés en M€)

Chapitres budgétaires/comptes		BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	Crédits inscrits 2020
16	Dettes départementales	478,5	27,3	-62,3	443,5
1631	Emprunts obligataires	44,0	0,0	0,0	44,0
1641	Emprunts en euros	84,5	27,3	-62,3	49,5
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	0,0	100,0
16878	Dettes envers d'autres organismes et particuliers	0,0	0,0	0,0	0,0

En dépenses (exprimés en M€)

Chapitres budgétaires/comptes		BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	Crédits inscrits 2020
16	Dettes départementales	420,0	0,3	0,0	420,3
16311	Emprunts obligataires	18,0	0,0	0,0	18,0
1641	Emprunts en euros	41,5	0,0	0,0	41,5
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	10,5	0,3	0,0	10,8
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	0,0	100,0
16874	Dettes envers les communes et structures intercommunales	0,0	0,0	0,0	0,0
10 103	Préfinancement du FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0

1.6. Les équilibres financiers (en M€) après DM2 2020

	BP 2020	DM1 2020	DM2 2020	Crédits inscrits 2020
Recettes réelles de gestion	1 267 032 740	-24 881 753	35 414 130	1 277 565 116
Dépenses réelles de gestion	1 077 402 781	27 266 148	1 188 524	1 105 857 452
Résultat courant	189 629 959	-52 147 901	34 225 606	171 707 664
Produits financiers	54 252	96 619	20 000	170 871
Charges financières	15 010 000	0	-1 000 000	14 010 000
Résultat financier	-14 955 748	96 619	1 020 000	-13 839 129
Produits exceptionnels	2 314 248	291 378	8 406 719	11 012 345
Charges exceptionnelles	358 550	149 168	2 486 783	2 994 501
Résultat exceptionnel	1 955 698	142 210	5 919 936	8 017 844
Reprises sur provisions	0	500 000	0	500 000
Dotations aux provisions	150 000	0	5 590 000	5 740 000
solde comptes 68	-150 000	500 000	-5 590 000	-5 240 000
Prélèvements sur fiscalité	37 700 000	-3 500 000	417 360	34 617 360
reprise excédent 2015	0	30 582 681	0	30 582 681
Capacité d'autofinancement brute	138 779 909	-17 326 392	35 158 182	156 611 700
<i>Taux d'épargne brute en %</i>	<i>10,9%</i>			<i>11,9%</i>
Remboursement capital	70 000 000	300 000	0	70 300 000
Capacité d'autofinancement net	68 779 909	-17 626 392	35 158 182	86 311 700
<i>Taux d'épargne net en %</i>	<i>5,4%</i>		<i>80,2%</i>	<i>6,5%</i>
Dépenses réelles invest et sub annuités	248 688 845	12 647 974	-5 206 654	256 130 165
Recettes définitives d'investissement	51 449 887	479 555	21 952 956	73 882 397
Financement des reports d'invest		2 464 675		2 464 675
Emprunts	128 459 049	27 330 137	-62 317 792	93 471 394

[II - Le budget primitif 2021 \(BP 2021\) adopté le 17 décembre 2020 \(cette partie s'insère à la fin du 3.4 page 108 du Document d'information\)](#)

2.1. Le budget primitif 2021 (BP 2021)

Depuis mars 2020, la France connaît une crise sanitaire inédite liée à la pandémie de la Covid-19 ; une crise qui se prolonge, entraînant avec elle un ralentissement de l'économie nationale sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et laissant craindre que la crise sociale qui s'amorce d'ores et déjà en France et en Europe ne se poursuive encore pendant plusieurs mois.

Toutefois, malgré les dépenses exceptionnelles engagées en 2020 dans le cadre de cette double crise sanitaire et socio-économique, la situation financière du Département reste stable et permet de présenter un projet de budget primitif s'inscrivant à la fois dans une démarche d'anticipation de la hausse annoncée des dépenses sociales, et dans la continuité de la stratégie financière menée depuis 2015.

Ce budget s'inscrit dans la continuité du document d'orientations budgétaires, qui suit une ligne claire pour l'année à venir, à savoir une gestion saine et équilibrée tout en prenant en compte le poids de la crise sanitaire qui a impacté l'année 2020.

Même si la capacité d'autofinancement se trouve dégradée sous l'effet des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire (hausse des dépenses sociales, baisse des recettes de fiscalité économique) et de la réforme de la fiscalité locale, la gestion responsable des finances départementales permet non seulement d'investir dans le cœur des missions que sont les solidarités, l'éducation et les routes, mais également en faveur des politiques volontaristes comme dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la culture, qui guident l'action de proximité et d'animation territoriale.

Ainsi, un effort tout particulier est poursuivi en matière d'investissement avec la progression des engagements tant en autorisations de programme (299 M€ soit +11% par rapport au BP 2020), qu'en crédits de paiement avec un niveau jamais atteint au BP (272,8 M€ soit +10%).

Lors de ce budget, un réexamen de l'ensemble des politiques publiques tous domaines confondus a été fait pour engager sereinement de nouveaux investissements comme la construction d'un nouveau collège à Coubert, pour poursuivre les aménagements routiers structurants (la liaison Meaux Roissy) ou les engagements en matière de politique contractuelle. Ce budget rappelle que l'Attractivité et la Promotion du territoire restent des axes prioritaires.

Ce budget maintient ainsi de très bons résultats financiers, qui ont d'ailleurs été une nouvelle fois reconnus par l'agence de notation internationale Standards and Poors, le 13 novembre 2020, avec la note « AA » assortie d'une perspective stable de long terme au Département, note la plus élevée pour une collectivité territoriale.

La forte gestion financière depuis 2015 limite ainsi l'impact de la pandémie et de la réforme de la fiscalité locale, et permet une hausse des dépenses d'investissement tout en conservant un endettement faible.

En prenant appui sur la présentation générale du budget, les équilibres du projet de BP 2021 se présentent ainsi en mouvements totaux :

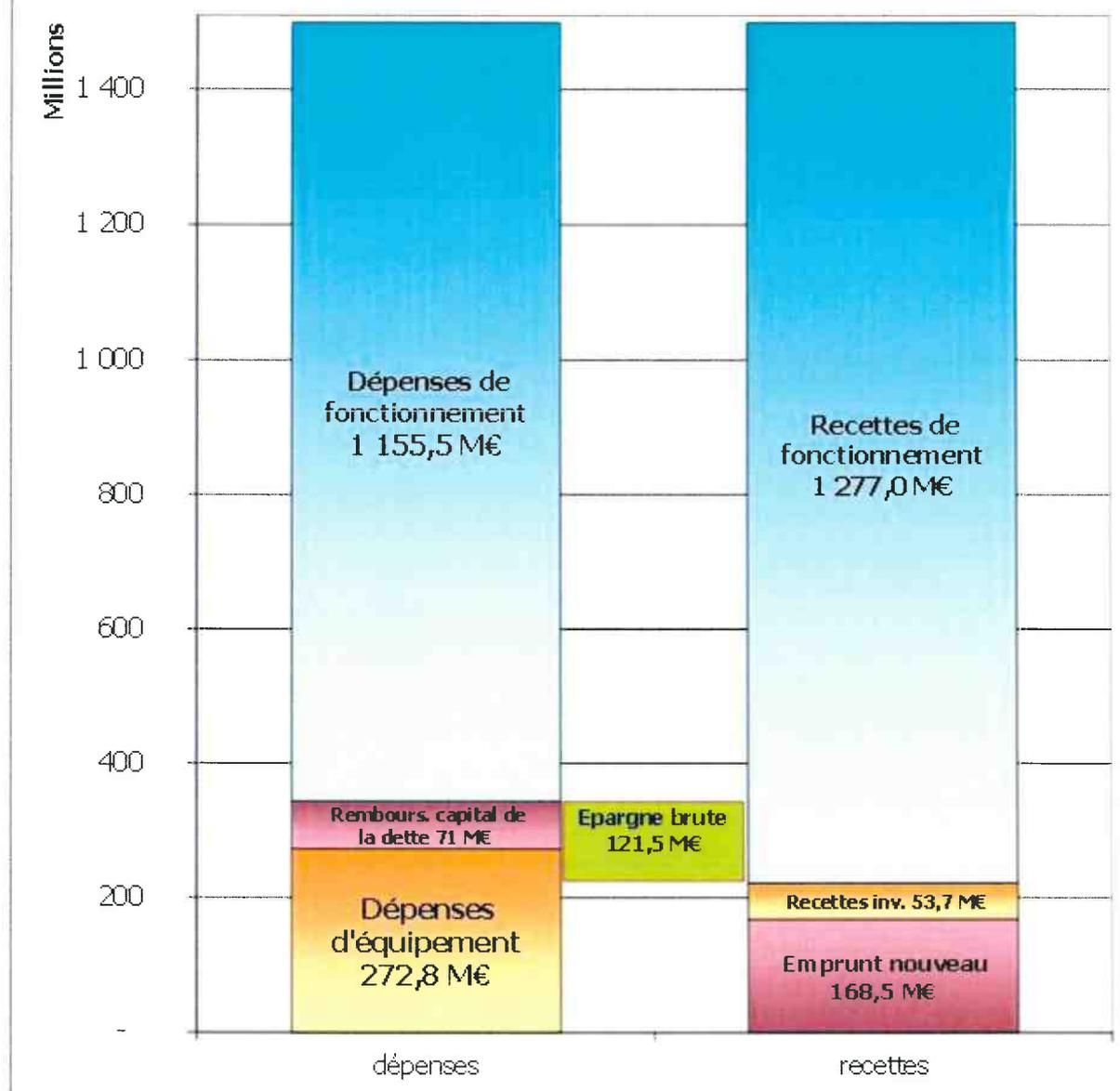
(en M€)	Dépenses			Recettes		
	BP 2020	BP 2021	Variation	BP 2020	BP 2021	Variation
Fournissement						
Opérations réelles non financières	1 115,6	1 141,5	2,3%	1 269,3	1 277,0	0,6%
Opérations réelles financières	15,0	14,0	-6,7%	0,1	0,0	-16,9%
Opérations d'ordre	160,0	130,3	-18,6%	21,2	8,8	-58,7%
Sous-total fournissement	1 290,6	1 285,8	-0,4%	1 290,6	1 285,8	-0,4%
Investissement						
Mouvements réels non financiers	248,7	272,8	9,7%	51,4	53,7	4,4%
Mouvements réels financiers	70,0	71,0	1,4%	128,5	168,5	31,2%
Opérations de gestion de dette	350,0	350,0	0,0%	350,0	350,0	0,0%
Mouvements d'ordre	161,7	149,4	-7,6%	300,5	270,9	-9,9%
Sous-total investissement	830,4	843,1	1,5%	830,4	843,1	1,5%
Total général	2 121,0	2 128,9	0,4%	2 121,0	2 128,9	0,4%

Il en ressort que le budget primitif 2021 du Département s'équilibre en mouvements totaux à hauteur de **2 129 M€**, mais cette approche doit être corrigée pour appréhender la volumétrie réelle du budget 2021 :

- En soustrayant des crédits d'ordre en dépenses et en recettes qui s'élèvent à **279,6 M€**. Ce sont des crédits destinés à des écritures comptables qui ne correspondent à aucun mouvement de fonds et qui sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire global.
- En excluant des crédits réels mais qui s'équilibrent également en dépenses et en recettes d'investissement et qui sont destinés, à hauteur de **350 M€**, à permettre de comptabiliser les mouvements opérés en cours d'année sur les crédits long terme renouvelables détenus par le Département (remboursements et mobilisations) ainsi que les réaménagements de dettes (remboursement par anticipation par exemple avec refinancement d'un même montant).

Ainsi l'équilibre du projet de budget 2021 du Département à hauteur de près de 1,50 milliard d'euros peut être schématisé de la façon suivante :

Structure du Budget Primitif 2021
pour 1 499,3 M€ en dépenses et recettes
(mouvements réels et hors opérations de gestion de dette)



Ce budget s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 1 499 355 097 €, soit une hausse de + 3,5 % par rapport au BP 2020.

En fonctionnement (1 155 696 523€), les dépenses de gestion s'élèvent à 1 141 686 523 € et augmentent de + 2,3 % par rapport à celles du BP 2020. Les frais financiers sont ouverts pour 14 010 000 € (- 6,7 % par rapport à ceux du BP 2020). Enfin les prélèvements sur fiscalité pour alimenter des fonds de péréquation entre les Départements atteignent 32 200 000 €, en diminution de - 14,6 % par rapport à ceux estimés au BP 2020.

En d'investissement (343 658 575 €), le Département augmente ses dépenses d'équipement à un niveau historiquement haut puisqu'elles s'élèvent à 272 655 016 € (montant en progression de 9,6 % par rapport au BP 2020). Les dépenses financières (dette en capital et subventions en annuités) mobilisent 71 003 559 € de crédits (diminution de 1,4 % par rapport au BP 2020).

Les recettes qui équilibrent ces dépenses s'élèvent à 1 277 220 516 € en fonctionnement, en augmentation de 0,6 % par rapport à celles du BP 2020. Les recettes définitives d'investissement sont de 53 699 503 € (+ 4,4 % par rapport à celles du BP 2020) et l'emprunt d'équilibre s'élève à ce stade à 168 435 078 €, en augmentation de 31,1 % par rapport à l'emprunt qui figurait au BP 2020.

Dans la continuité de la stratégie financière menée depuis 2015, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et la relance des dépenses d'équipement demeurent les priorités départementales pour 2021.

L'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 121,5 M€ dans le budget primitif 2021.

Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital et au paiement de subventions en annuités qui sont assimilables à des engagements financiers (71 M€ au BP 2021). Le BP 2021 présente ainsi une épargne nette de 50,5 M€ qui est consacrée à l'autofinancement des dépenses d'équipement contre 68,8 M€ au BP 2020. Ce montant d'épargne nette ainsi que les recettes définitives d'investissement qui sont ouvertes pour 53,7 M€ au BP 2021 permettent de financer sur ressources définitives 104,3 M€ des 272,8 M€ de dépenses d'équipement 2021. Le solde, soit 168,5 M€ est financé par recours à l'emprunt. La structure de financement des dépenses d'équipement s'établit à 38,2 % sur ressources définitives et 61,8 % par emprunt (contre respectivement 48 % et 52 % au BP 2020).

Pour rappel : deux budgets annexes ont été également adoptés par l'Assemblée départementale, pour un montant réduit, ils ne portent aucun endettement et sont financés par ressources définitives.

Le premier budget annexe "service GAIA" a été créé en mars 1997 pour retracer comptablement le partenariat instauré entre 17 Départements autour du logiciel de gestion des archives dénommé "GAIA" et mis au point par le Département de Seine-et-Marne. Les inscriptions de crédits votées au titre du budget annexe "Service GAIA" s'élèvent à 277 005 € en exploitation et à 10 000 € en investissement.

Le second budget annexe "boutiques musée" enregistre les activités commerciales des boutiques des musées départementaux et du Château de Blandy-les-Tours (entrées et ventes des boutiques). Ce budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 421 395 €.

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement au BP 2021 (en M€)

Les recettes de fonctionnement augmentent de + 0,6 % par rapport au BP 2020 (1 269 401 240 €) pour atteindre 1 277 220 516 €. Le détail des évolutions entre les budgets primitifs 2020 et 2021 est le suivant :

	BP 2020	BP 2021	% évolution
Contributions directes	360 245 154	359 000 000	-0,3%
CVAE	88 262 394	71 119 540	-19,4%
Reversement part régionale CVAE	85 671 811	85 671 811	0,0%
FNGIR	17 925 606	17 925 606	0,0%
Fonds de solidarité départements IDF	10 423 580	9 724 767	-6,7%
Frais de gestion de la TFPB	12 356 076	12 703 037	2,8%
IFER	3 236 568	3 316 457	2,5%
Fiscalité directe	578 121 189	559 461 218	-3,2%
Droits de mutation	230 000 000	230 000 000	0,0%
Taxe d'aménagement	16 000 000	14 700 000	-8,1%
TSCA	146 207 390	150 459 549	2,9%
Taxe électricité	14 182 000	14 182 000	0,0%
TIPP	63 099 102	63 099 102	0,0%
Redevance des mines	2 200 000	3 000 000	36,4%
Taxe de séjour	1 000 000	800 000	-20,0%
Reversement sur fond de péréquation DMTO	9 000 000	14 600 000	62,2%
Fiscalité indirecte	481 688 492	490 840 651	1,9%
DGF	89 919 191	90 387 062	0,5%
DGD	4 120 007	4 120 007	0,0%
Allocations compensatrices	22 428 159	21 786 439	-2,9%
dont DCRTP	18 894 120	18 797 099	-0,5%
Fonds de Mobilisation Départ. Insertion	8 700 000	8 700 000	0,0%
FCTVA	1 500 000	1 500 000	0,0%
Autres participations Etat	4 706 500	7 248 889	54,0%
<i>sous-total ETAT:</i>	<i>131 373 857</i>	<i>133 742 397</i>	<i>1,8%</i>
Participation CNSA (APA 1)	17 309 000	17 350 000	0,2%
Participation CNSA (APA 2) Loi ASV	4 164 000	3 800 000	-8,7%
Participation CNSA (APA 2) Conf. Des financeurs	1 090 300	1 400 000	28,4%
Participation CNSA (PCH)	10 604 000	10 800 000	1,8%

<i>sous-total CNSA:</i>	33 167 300	33 350 000	0,6%
Autres participations	28 114 375	41 561 464	47,8%
Dotations et participations	192 655 532	208 653 861	8,3%
Produits du domaine et gestion courante	5 526 327	6 537 462	18,3%
Recourrts dép. aide sociale, indus	9 041 200	9 220 100	2,0%
Produits financiers	54 252	45 076	-16,9%
Produits exceptionnels	2 314 248	2 262 148	-2,3%
Autres recettes	16 936 027	18 064 786	6,7%
TOTAL	1 269 401 240	1 277 020 516	0,6%

L'année 2021 est marquée par les effets et les forts aléas de la crise économique engendrée par l'épidémie de la Covid 19 d'une part et par l'application, pour les collectivités territoriales, de la réforme fiscale générée par la suppression de la taxe d'habitation sur les habitations principales d'autre part. Les Départements voient remplacer sans pouvoir de taux et sans dynamique en 2021, leur part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par une part de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Fiscalité directe : 559 461 218 € (578 121 189 € au BP 2020)

En remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le Département percevra en 2021 une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) estimée à 359 000 000 €. Cette estimation est déterminée à partir du produit obtenu par l'application aux bases de TFPB 2020 du taux de TFPB voté en 2019, de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires de TFPB émis en 2018, 2019 et 2020 ainsi que des compensations d'exonération de TFPB 2020. Si la crise économique n'a pas d'incidence sur la compensation des Départements en 2021, la réforme fiscale fait perdre aux Départements une année de dynamique de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'il aurait perçue sans la réforme et malgré la crise économique et sanitaire actuelle.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée pour 2021 au montant de 71 119 540 € contre 91 767 149 € en crédits inscrits 2020, soit en baisse de - 22,5 %. Cette diminution est une conséquence directe de la crise économique 2020 qui ne produira ces effets sur le produit de la CVAE du Département qu'en 2021 compte tenu de ces modalités de versement.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est estimée à un montant de 3 316 457 € par application d'une évolution de + 1,0% par rapport au montant notifié pour 2020.

Comptabilisé en fiscalité directe (puisque'il s'agit d'un reversement de fiscalité alimenté par un prélèvement sur les collectivités « gagnantes » dans la réforme de la fiscalité locale de 2010), le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève comme en 2019 à 17 925 606 €. Ce produit garanti au Département, au même titre que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, un niveau de ressources fiscales équivalent avant-après réforme fiscale de 2010.

Créé par la Loi de finances pour 2014, le fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France est d'un montant total de 60 M€. Son fonctionnement repose sur un indice synthétique de ressources et de charges qui prend en compte le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion des bénéficiaires du RSA dans la population et la proportion des bénéficiaires de l'aide au logement dans le total des logements. Le Département de Seine-et-Marne devant être bénéficiaire de ce fonds, le reversement du fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France (FSDRIF) 2021 est estimé au montant 2020 (après décisions modificatives), soit à 9 724 767 €.

Le reversement du produit des frais de gestion de la TFPB revenant au Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2021 à 12 703 037 €, soit en évolution de + 3,3 % par rapport aux crédits inscrits 2020.

Fiscalité indirecte : 490 840 651 € (481 688 492 € au BP 2020)

En complément du transfert du produit des frais de gestion de la TFPB et pour permettre aux Départements de faire face à la hausse continue des allocations individuelles de solidarité, la Loi de finances pour 2014 leur a donné la possibilité de relever le taux plafond des droits de mutation de 3,80 % à 4,50 % en 2014 et 2015. La Loi de finances pour 2015 a ensuite rendu pérenne ce relèvement du taux des DMTO. Par une délibération du 13 janvier 2014, le Département a adopté l'augmentation du taux des DMTO à 4,50 % pour les actes passés et les conventions conclues en Seine-et-Marne.

Le produit des droits de mutation ouverts au BP 2021 est de 230 000 000 €.

Le produit de la Taxe d'aménagement 2021 est prévu pour un montant de 14 700 000 €, soit en diminution de – 8,1 % par rapport au BP 2020. Cette diminution résulte des effets de la crise économique et sanitaire en 2020 et des modalités de versement décalées (12 et 24 mois après la délivrance du permis de construire).

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) est destinée d'une part, à assurer la compensation des charges relatives au SDIS et celles induites par les transferts de compétences intervenue en 2004 et, d'autre part, comprend depuis 2011 une nouvelle part transférée dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Son produit est évalué au total 150 459 549 €.

Le produit de la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) est estimé à 14 182 000 € comme le produit 2020 estimé.

La prévision de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) de 63 099 102 € comprend le montant de la compensation du RSA socle figé à 46 697 060 € et le montant de la compensation de la part ex API figé à 16 402 042 € depuis 2013.

Le produit de la redevance des mines est évalué à 3 000 000 € pour 2021.

Avec un tarif égal à 10% du tarif fixé par les communes et EPCI seine-et-marnais, la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour est évaluée à 800 000 € au BP 2021 comme au BP 2020.

La Loi de finances pour 2020 a créé un fonds national de péréquation sur les DMTO en remplacement des trois fonds de péréquation basés sur les DMTO (fonds national de péréquation sur les DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité sur les DMTO créé en 2014 et le fonds de solidarité interdépartemental créé en 2019). Le reversement du fonds de péréquation

sur les DMTO est estimé à 14 600 000 € pour un prélèvement simulé à 31 700 000 € et un produit des DMTO évalué en 2020 à 230 000 000 €.

Dotations et participations de l'Etat : 208 653 861 € (192 655 532 € au BP 2020)

Après quatre années successives de contribution des collectivités territoriales au redressement de finances publiques diminuant la DGF, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF) a abandonné cette logique de baisse des dotations des collectivités territoriales au profit de la réalisation par les collectivités territoriales d'économies à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée sur le quinquennat.

La LFPF a fixé ainsi aux collectivités territoriales un objectif de 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement (en valeur à périmètre constant) et un objectif de réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€, soit 2,6 Md€ par an que les grandes collectivités se sont engagés par la voie de contrats à respecter. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à stabiliser ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Face à la crise économique générée par la pandémie, la Loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu la contractualisation afin de permettre aux collectivités territoriales d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie sans la contrainte de l'encadrement de leurs dépenses de fonctionnement. Malgré la suspension du dispositif de contractualisation mis en place en 2018, le niveau des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est maintenu en 2021 à son niveau de 2020.

Les contributions successives au redressement des finances publiques appliquées de 2014 à 2017 ont diminué la DGF du Département de 79,2 M€. Le montant de la Dotation globale de fonctionnement du Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2021 en légère hausse passant de 89 823 504 € en 2020 à 90 387 062 € en 2021.

La DGD est reconduite au niveau de la notification pour 2015, soit 4 120 007 €.

Les allocations compensatrices de fiscalité directe sont estimées au BP 2021 à 2 989 340 €, soit en diminution de - 14,0 % par rapport au montant notifié pour 2020.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est ainsi inscrite en diminution de - 0,5 %, soit 18 797 099 €.

Pérennisé par la loi de finances pour 2017, le Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion (FMDI) est estimé à 8 700 000 € compte tenu du niveau d'encaissement enregistré en 2019.

Depuis 2017, l'Etat verse une part de FCTVA en section de fonctionnement qui s'est élevé en 2020 à 1 513 053 €. La part de FCTVA en section de fonctionnement est estimée à 1 500 000 € pour 2020.

Les autres participations de l'Etat sont estimées à 7 248 889 € pour 2021, soit en augmentation de + 54,0 %. Elles correspondent à des participations en matière de masse salariale (1 780 815 €), de prévention en milieu ouvert (550 000 € de participation pour la mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des jeunes MNA), en faveur des musées (25 000 €), de la prévention infantile et la périnatalité (35 000 €), du développement local (25 000 €) et enfin de la lecture (5 000 €).

En 2020 le fonds d'appui aux politiques d'insertion et le fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont fusionné au sein du fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Est inscrit 2 020 165 € à ce titre. Enfin, une participation de l'Etat de 2 807 909 € au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020 2022.

Les participations de la CNSA sont évaluées à 33 350 000 € au total au regard des crédits inscrits 2020 pour la participation de la CNSA au titre de l'APA 1 et 2 ainsi que de la PCH.

Les autres participations augmentent de + 47,8 % par rapport au BP 2020 pour atteindre 41 561 464 €. Ces participations proviennent de la dotation du STIF aux transports scolaires (20 350 000 € soit + 45,4 % par rapport au BP 2020), de la participation des familles à la restauration scolaire (6 305 000 €, soit + 1,7 %), des Fonds Européens (6 402 000 €) en matière d'accompagnement vers l'emploi, d'insertion professionnelle et de formation et un versement exceptionnel attendu pour 2021 pour l'achat de masques dans le cadre de l'épidémie de la COVID 19 (3 500 000 €). S'y ajoutent diverses participations en provenance des communes et structures intercommunales, de la Région ainsi que d'autres organismes et des familles à hauteur de 8 504 464 €. Dans cette enveloppe, les lignes les plus significatives en volume concernent, en matière de transports publics, les participations de la Région et du STIF au dispositif PAM 77 (2 000 000 € chacun).

Autres recettes : 18 064 786 € (16 936 027 € au BP 2020)

Parmi les autres recettes, les produits du domaine et de gestion courante enregistrent une hausse de + 18,3 % et s'élèvent à 6 537 462 €.

Les recouvrements d'aides sociales sont estimés à 9 220 100 € pour 2021 dont 2 010 000 € pour les indus RSA transmis au Département.

Les produits exceptionnels sont ouverts à 2 262 148 €.

2.3. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) au BP 2021 (en M€)

Les recettes d'investissement sont en augmentation par rapport au budget primitif 2020 (572 234 582 € contre 529 908 936 € en 2020). Les recettes définitives (subventions, participations, recouvrements de créances) d'un montant de 53 699 503 € augmentent de + 4,4 % par rapport au Budget Primitif 2020 et les emprunts (pour investissement et restructuration de la dette) augmentent également pour atteindre un montant de 518 535 078 € au BP 2021 contre 478 459 049 € au BP 2020 (+ 8,4%).

	BP 2020	BP 2021	% évol.
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	20 000 000	20 000 000	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	6 860 204	6 860 204	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	1 600 000	1 600 000	0,0%
Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartementale (FS2I)	15 000 000	15 000 000	0,0%

Subventions et participations	6 712 841	9 254 557	37,9%
Autres recettes (cessions, amendes de radars ...)	1 276 842	984 742	-22,9%
Total des recettes définitives d'investissement	51 449 887	53 699 503	4,4%

2.4 Les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2021 (en M€)

2.4.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2021
Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1141,5
11	Charges à caractère général	95,7
12	Charges de personnel et frais assimilés	228,8
14	Atténuations de produits	34,4
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	73,3
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	205,5
22	Dépenses imprévues	0,5
65	Autres charges de gestion courante	503,2
65111	<i>Dont allocations à la famille et l'enfance</i>	1,5
6511211-		
6511212	<i>Dont prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	37,2
651122	<i>Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)</i>	6,4
6524	<i>Dont frais hébergements</i>	249,4
65511-65512	<i>Dont dotation de fonctionnement collèges</i>	19,3
6553	<i>Dont Service d'incendie et de secours (SDIS)</i>	111,2
67	Charges exceptionnelles	0,2
68	Dotations aux provisions	0,0

2.4.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€)

En 2021, sont prévus 1 155 496 523 € de crédits de paiement de fonctionnement, en augmentation (+ 2,2 %) par rapport à ceux du Budget primitif 2020. Ils se répartissent ainsi :

Politique	BP 2020	% / total	BP 2021	% / total	% BP à BP
Développement territorial	5 872 624	0,5%	5 919 175	0,5%	0,8%
Protection de l'environnement	2 338 007	0,2%	3 182 921	0,3%	36,1%
Routes départementales	10 340 120	0,9%	10 330 120	0,9%	-0,1%
Sécurité (SDIS)	108 372 600	9,6%	111 322 600	9,6%	2,7%
Transports	52 023 315	4,6%	53 891 079	4,7%	3,6%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	178 946 667	15,8%	184 645 895	16,0%	3,2%
Culture et patrimoine	7 376 842	0,7%	7 554 944	0,7%	2,4%

Education formation	37 974 870	3,4%	38 966 925	3,4%	2,6%
Jeunesse, sports et loisirs	4 255 350	0,4%	4 689 350	0,4%	10,2%
2 - Mission développement socioéducatif, culturel et sportif	49 607 062	4,4%	51 211 219	4,4%	3,2%
Enfance et famille	180 019 750	15,9%	179 159 250	15,5%	-0,5%
Habitat	3 980 241	0,4%	4 751 227	0,4%	19,4%
Insertion	191 463 563	16,9%	207 997 628	18,0%	8,6%
Personnes âgées	96 335 495	8,5%	99 102 360	8,6%	2,9%
Personnes handicapées	156 399 600	13,8%	159 701 100	13,8%	2,1%
Santé publique	206 000	0,0%	270 000	0,0%	31,1%
3 - Mission solidarité	628 404 649	55,6%	650 981 565	56,3%	3,6%
Conduite des politiques départementales	1 567 875	0,1%	1 301 000	0,1%	-17,0%
Direction de l'action départementale (hors péréquation et frais financiers)	1 969 240	0,2%	2 063 650	0,2%	4,8%
Moyens généraux	17 939 120	1,6%	19 505 384	1,7%	8,7%
Ressources humaines	199 476 718	17,6%	199 577 809	17,3%	0,1%
4 - Mission fonctionnelle	220 952 953	19,5%	222 447 843	19,3%	0,7%
Total des Missions :	1 077 911 331	95,3%	1 109 286 523	96,0%	2,9%
Reversement au titre de la péréquation de la CVAE	2 200 000	0,2%	500 000	0,0%	-77,3%
Reversement au fonds de soutien interdépartemental	5 500 000	0,5%	-	0,0%	-100,0%
Reversement sur impôts et taxe DMTO	30 000 000	2,7%	31 700 000	2,7%	5,7%
Total des contributions à des fonds de péréquation	37 700 000	3,3%	32 200 000	2,8%	-14,6%
Total des Dépenses de gestion :	1 115 611 331	98,7%	1 141 486 523	98,8%	2,3%
Frais financiers	15 010 000	1,3%	14 010 000	1,2%	-6,7%
Dépenses totales	1 130 621 331	100,0%	1 155 496 523	100,0%	2,2%

Au sein des dépenses de fonctionnement, les dépenses des 4 missions (c'est à dire hors frais financiers et péréquation sur fiscalité) augmentent de + 2,9 % de BP à BP. En dehors des dépenses de gestion, les frais financiers diminuent de - 6,7 % (soit - 1 000 000 €). Sur la base de la baisse de rendement attendue du produit des DMTO, les prélèvements évalués par le Département au titre des fonds de péréquation diminuent entre 2020 et 2021 de - 14,6 % soit - 5 500 000 €.

2.5. Les dépenses réelles d'investissement au BP 2021 (en M€)

2.5.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2021
Chapitres budgétaires/ comptes	Dépenses d'équipement (hors emprunt- hors déficit d'investissement)	272,8
018	Revenu de solidarité active	0,2
020	Dépenses imprévues	1,0
204	Subventions d'équipement versées	77,3
20	Immobilisations incorporelles	17,8
21	Immobilisations corporelles	26,6
23	Travaux en cours	149,3
26-27	Participations et Autres immobilisations financières	0,0
45	Travaux d'aménagement	0,5

2.5.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€)

Les crédits de paiement 2021 des dépenses d'équipement s'élèvent à 272 755 016 € (hors dette en capital et autres opérations financières).

Politique	BP 2020	% / total	BP 2021	% / total	% évol
Développement territorial	32 314 647	13,0%	34 187 345	12,5%	5,8%
Protection de l'environnement	13 202 679	5,3%	13 157 313	4,8%	-0,3%
Routes départementales	56 255 468	22,6%	64 043 437	23,5%	13,8%
Sécurité	4 600 000	1,8%	4 700 000	1,7%	0,0%
Transports	15 213 250	6,1%	11 077 322	4,1%	-27,2%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	121 586 044	48,9%	127 165 418	46,6%	4,5%
Culture et patrimoine	2 542 312	1,0%	2 629 187	1,0%	3,4%
Education formation	78 966 139	31,8%	92 339 536	33,9%	16,9%
Jeunesse, sports et loisirs	1 741 431	0,7%	3 648 603	1,3%	109,5%
2 - Mission développement socioéducatif, culturel et sportif	83 249 882	33,5%	98 617 326	36,2%	18,5%
Habitat	255 676	0,1%	276 143	0,1%	8,0%
Personnes âgées	4 488 800	1,8%	4 727 550	1,7%	5,3%
Personnes handicapées	67 500	0,0%	446 250	0,2%	561,1%
Santé publique	441 340	0,2%	500 000	0,2%	13,3%

3 - Mission solidarité	5 253 316	2,1%	5 949 943	2,2%	13,3%
Conduite des politiques départementales	380 000	0,2%	71 141	0,0%	-81,3%
Direction et animation de l'action départementale	15 000 000	6,0%	16 000 000	5,9%	6,7%
Moyens généraux	23 083 603	9,3%	24 846 688	9,1%	7,6%
Ressources humaines	127 200	0,1%	104 500	0,0%	-17,8%
4 - Mission fonctionnelle	38 590 803	15,5%	41 022 329	15,0%	6,3%
Total Dépenses d'équipement	248 680 044	100,0%	272 755 016	100,0%	9,6%
Amortissements de la dette et autres engagements financiers	70 008 801		71 003 559		1,4%
Opérations financières équilibrées	350 000 000		350 000 000		0,0%
Total dépenses d'investissement	668 688 845		693 758 575		3,7%

Au BP 2021, les dépenses d'équipement sont en augmentation de 9,6 % par rapport à celles du BP 2020.

Au sein des dépenses d'équipement, celles relatives à la politique éducation et formation demeurent les plus importantes en crédits de paiement 2021. La politique des routes, qui présente également une hausse de ses crédits de paiement est le deuxième secteur d'intervention suivi de l'habitat.

2.6. La dette en millions d'Euros (M€) au BP 2021

2.6.1 Les charges financières (en M€)

En dépenses (exprimés en M€)		BP 2021
Chapitres budgétaires/comptes		
66	Charges financières	14,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13,3
66112	Intérêts Rattachement Intérêts courus non échus (ICNE)	0,0
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,0
6618	Intérêts des autres dettes	0,0
6688	Autres charges financières	0,7

2.6.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes (exprimés en M€)		BP 2021
Chapitres budgétaires/comptes		
16	Dette départementale	518,5
16311	Emprunts obligataires	98,2
1641	Emprunts en euros	70,3
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	0,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0
166	Refinancement de dette	100,0

En dépenses (exprimés en M€)		BP 2021
Chapitres budgétaires/comptes		
16	Dette départementale	421,0
16311	Emprunts obligataires	26,0
1641	Emprunts en euros	31,2
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	13,8
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0
166	Refinancement de dette	100,0
16874	Dettes envers les communes et structures intercommunales	0,0

2.7. Les équilibres financiers du budget 2021 (en M€)

	BP 2021
Recettes réelles de gestion	1 274 713 292
Dépenses réelles de gestion	1 109 074 473
Résultat courant	165 638 819
Produits financiers	45 076
Charges financières	14 010 000
Résultat financier	-13 964 924
Produits exceptionnels	2 262 148
Charges exceptionnelles	212 050
Résultat exceptionnel	2 050 098
Reprises sur provisions	
Dotations aux provisions	
solde comptes 68	0
Prélèvements sur fiscalité	32 200 000
reprise excédent 2015	0
Capacité d'autofinancement brute	121 523 993
<i>Taux d'épargne brute en %</i>	<i>9,5%</i>
Remboursement capital	71 000 000
Capacité d'autofinancement net	50 523 993
<i>Taux d'épargne net en %</i>	<i>4,0%</i>
Dépenses réelles invest et sub annuités	272 758 575
Recettes définitives d'investissement	53 699 503
Financement des reports d'invest	
Emprunts	168 535 078

III- Responsabilité du supplément au Document d'information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Document d'information

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Melun, le 23 février 2021

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
12 rue des Saints-Pères
77000 Melun
France

Représenté par :
Madame Emilie GANNÉ

Directrice des finances